

Que fera Talon en 2026?

La Guérite

2.000 F

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité" La Guérite N°1085 du jeudi 20 Février 2025
Autorisation N°1048/MISP/DC/SG/DAI/SCC DU 06 Mai 2008 11ième année. Tél.: (00229) 97-26-26-71

Informez plus et autrement

GUERITE TV
MONDE

Le leader des Web TV

Conseil des ministres

P.8

La zone administrative et commerciale de Ganhì déclarée d'utilité publique

- Des propriétaires doivent respecter les prescriptions d'urbanisme et d'architecture prévues
- Vers l'expropriation de certains terrains



Obtenir plus de 30% sans accord de gouvernance en 2026 P.9

Les arguments de la Fcbe pour y arriver, selon l'un de ses membres

Fichier électoral pour les élections de 2026 au Bénin P.10

Le gouvernement accorde 159 millions pour l'audit

Inauguration d'un centre islamique à Ifangni P.7

Maroufatou Falola offre un havre de paix

Retrouvez nos articles sur www.gueritetvmonde.bj

LA GUERITE

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité"

Informez plus et autrement

Directeur Général

Jean Eudes DAKIN

Tél/WhatsApp : 97819137

Directeur de Publication

Chamss-Deen BADAROU

Tél/WhatsApp : 00229 97262671

Rédaction

Latifath KOWENOU

Faosiya SEFOU

Amanda E. DACKY

Leobar ADJAÏ

Mathieu K. BOKO

Secrétaire de rédaction par intérim

Anselme ORICHA

Graphiste

S - Design

GUERITE TV MONDE

+229 01 52 38 36 38

LIVE

www.gueritetvmonde.bj

ÉMISSION DE CULTURE GÉNÉRALE

LA JAUGE

LUNDI AU VENDREDI, 11H45-12H45

Testez vos méninges et boostez votre mémoire en direct

Avec Chamss-Deen **BADAROU**

Conseil des ministres

La zone de Ganhi déclarée d'utilité publique

Anselme ORICHA

En conseil des ministres, mercredi 19 Février 2025, le gouvernement béninois a déclaré d'utilité publique la zone administrative et commerciale de Ganhi à Cotonou. Du constat fait, l'aire concernée regorge de maisons d'habitation mal entretenues, d'installations industrielles vétustes, d'immeubles abandonnés, inachevés, délabrés et totalement incommodes compromettant ainsi la vocation à elle destinée. Exemple à l'appui, le conseil des ministres a mis un accent particulier sur cette cimenterie, dans la zone, dont les activités sont une source importante de pollution atmosphérique compte non tenu du trafic élevé de camions causant de sérieuses dégradations des rues avoisinantes. Ai si, dans le cadre de l'assainissement, il est prévu de faire respecter par les propriétaires ou présumés propriétaires d'immeubles, les prescriptions d'urbanisme et d'architecture prévues dans la zone. En conséquence, certains terrains présentant des intérêts spécifiques parce que devant abriter des infrastructures prévues seront expropriés. Pour plus de



détails, lire ce pan du communiqué du conseil des ministres.

I-2. Déclaration d'utilité publique de la zone administrative et commerciale de Ganhi et expropriation d'immeubles.

Par décret n° 2001-289 du 08 août 2001, un plan spécial d'aménagement du pé-

rimètre de Ganhi, en tant que zone commerciale, a été approuvé en Conseil des Ministres. Ainsi, seules les infrastructures immobilières destinés à cette fin devraient désormais se trouver dans cet environnement.

Ultérieurement, le décret n° 2021-588 du 10 novembre 2021 portant déclaration d'utilité publique du pé-

mètre défini a élargi l'affectation aux immeubles à usage administratif.

Mais, il se trouve que l'aire concernée regorge de maisons d'habitation mal entretenues, d'installations industrielles vétustes, d'immeubles abandonnés, inachevés, délabrés et totalement incommodes, compromettant ainsi la vocation

à elle destinée.

C'est dans cette même zone qu'est implantée une cimenterie dont les activités sont une source importante de pollution atmosphérique, compte non tenu du trafic élevé de camions causant de sérieuses dégradations des rues avoisinantes.

C'est ce qui justifie, le renouvellement des termes du décret n° 2021-588 du 10 novembre 2021, pour parvenir à un aménagement total et convenable de cet espace.

En conséquence, dans le cadre de son assainissement, il est prévu de faire respecter par les propriétaires ou présumés propriétaires d'immeubles, les prescriptions d'urbanisme et d'architecture prévues dans la zone. La mise en œuvre de cette mesure aura exceptionnellement pour effet, la libération définitive de certains terrains susceptibles d'abriter des projets d'utilité publique.

Il convient de signaler que les propriétés impactées par la mesure de déclaration d'utilité publique ne seront pas toutes expropriées. Seuls sont concernés par une expropriation définitive, certains terrains présentant des intérêts spécifiques parce que devant abriter des infrastructures prévues



COTONOU

GUÉRITE TV MONDE

Rouvrir ses portes

Tel.:

+229
91
19
10
10





Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin

La tenue de la rencontre économique sino-béninoise dans le cadre de la coopération économique

 **Amanda DACKY**

Fruit du partenariat entre le Ministère des Affaires étrangères, le Ministère de l'Industrie et du Commerce, le Ministère de l'Économie et des Finances, l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations (APIEx), et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCI Bénin), la rencontre économique sino-béninoise s'est tenue dans la matinée de ce mardi 18 février 2025, dans la salle de conférence de la CCI Bénin à Cotonou.

Cette rencontre, qui a réuni une délégation d'investisseurs chinois et des entrepreneurs béninois, avait pour objectif de favoriser les échanges entre les opérateurs économiques des deux pays, permettant ainsi à ceux du Bénin de mieux comprendre les besoins et les attentes de



leurs partenaires chinois en affaires.

Pour Éric Ekouté, Directeur des Études à l'APIEx, il est essentiel de faire connaître aux investisseurs chinois les différentes réformes engagées par le gouvernement béninois en matière d'affaires et de mettre en lumière les

opportunités existantes afin de nouer des partenariats. Il a saisi l'occasion pour insister sur l'importance, pour les opérateurs économiques béninois, de participer à de telles rencontres afin de dynamiser leurs entreprises et de contribuer à la croissance de l'économie nationale.

Par ailleurs, le renforcement de la coopération sino-béninoise passe principalement par des investissements dans des secteurs clés. Cela se traduit d'ailleurs par la participation de divers acteurs du monde des affaires, notamment ceux des secteurs du tourisme, de l'énergie et de l'agriculture, consi-

dérés comme prioritaires par le gouvernement béninois.

Pour les participants, en particulier les opérateurs économiques béninois, ce forum a constitué un cadre propice aux échanges, au dialogue et aux opportunités. Ils souhaitent ainsi que ces discussions aboutissent à la signature de partenariats entre les secteurs privés chinois et béninois. C'est du moins l'essentiel à retenir des propos de Junior Sonia Kengne Guiafain, assistante du Directeur général de JESUTON.

C'est donc sur une note de satisfaction et d'espoir que s'est achevée cette rencontre économique et d'investissement annuelle entre les opérateurs économiques du Bénin et les investisseurs chinois, ouvrant ainsi la voie à de nouvelles perspectives de coopération.

Match amical

Le Bénin bientôt face au Maroc

 **Latifath KOWENOU**

Le match amical entre le Bénin et le Maroc, prévu en juin 2025, s'annonce passionnant et déterminant pour les deux équipes. Il servira de préparation stratégique en vue des prochaines compétitions, notamment la Coupe d'Afrique des Nations.

Le Maroc, fort de son effectif talentueux, aura l'opportunité d'affiner ses tactiques et d'ajuster son équipe avant les phases de qualification. Pour le Bénin, cette rencontre représente une excellente occasion de tester ses forces face à une nation réputée et de renforcer sa position sur la scène continentale. Gernot Rohr, en tant que sélectionneur, saura sans doute

tirer parti de ce match pour peaufiner ses choix tactiques et évaluer ses joueurs sous pression.

Ce type de confrontation offre également aux supporters l'opportunité de voir leur équipe affronter une formation de haut niveau avant des échéances majeures. La présence d'une sélection comme le Maroc



permet au Bénin de progresser et de se préparer de manière optimale. L'ambiance à Rabat promet d'être intense,

et ce match devrait procurer de belles émotions aux fans de football.

Procès de l'activiste Zul-Kifouli Ali sur les Vodun Days

Le prévenu plaide non coupable

(Le dossier renvoyé au 10 mars prochain)

Anselme ORICHA

L'activiste béninois Zul-Kifouli Ali, interpellé le 7 janvier 2025 à Agontikon, un quartier de Cotonou, a comparu ce lundi 17 février devant la Cour de Répression des Infractions Économiques et du Terrorisme (CRIET). En présence de son avocat, Maître Aboubacar Baparapé, il a dû répondre de ses publications sur les réseaux sociaux, notamment un message critique à l'encontre des Vodun Days.

Lors de l'audience, Zul-Ki-



fouli Ali a reconnu avoir publié un message sur Meta en rapport avec les Vodun Days, une célébration culturelle importante au Bénin. Cependant, il a

plaidé non coupable, expliquant que son message avait été mal interprété. Selon ses déclarations, il s'agissait d'une alerte inspirée d'un rêve et non

d'une attaque dirigée contre l'événement. « J'ai fait la publication pour alerter ceux qui avaient décidé de se rendre à cette célébration », a-t-il déclaré

devant les magistrats.

Malgré cette explication, la Cour estime que Zul-Kifouli Ali est coutumier des publications controversées. Selon les magistrats, il aurait déjà publié d'autres messages visant directement le chef de l'État, Patrice Talon. L'un des juges a d'ailleurs fustigé l'attitude du prévenu, estimant qu'il ne prend pas ses responsabilités face à ses actes : « Ce n'est pas un homme, ça », a-t-il lâché.

Le dossier est ainsi renvoyé au 10 mars 2025.

Justice

L'Affaire Dangnivo enfin jugée en mars prochain

Anselme ORICHA

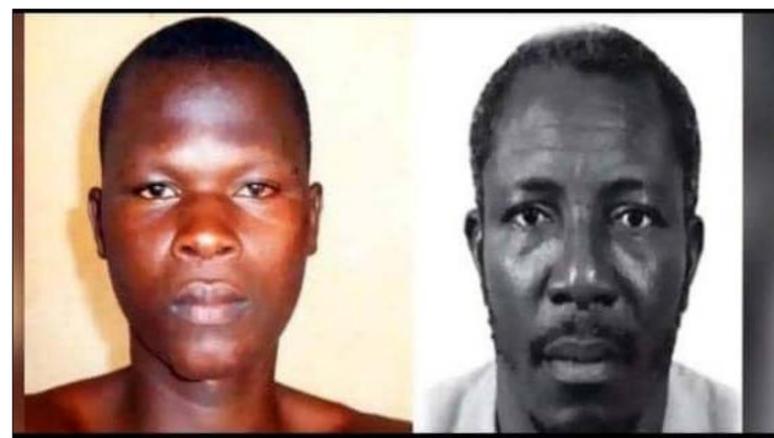
Les Béninois, et en particulier la famille de Pierre Urbain Dangnivo, pourraient enfin obtenir des réponses sur la disparition de l'ancien syndicaliste. Selon Bip Radio, le tribunal de première instance de Cotonou a programmé l'affaire pour la prochaine session criminelle, prévue en mars 2025. Ce procès, attendu depuis plus d'une décennie, pourrait enfin lever le voile sur l'un des dossiers judiciaires les plus emblématiques du pays.

Le 17 août 2010, Pierre Urbain Dangnivo, fonctionnaire au ministère des

Finances et syndicaliste engagé, disparaît alors qu'il rentrait chez lui après le travail. Malgré les recherches et les enquêtes, son corps n'a jamais été formellement retrouvé. Quelques semaines plus tard, des sources policières annoncent la découverte d'un corps enterré dans la cour d'un charlatan à Womey, dans la commune d'Abomey-Calavi. Toutefois, la famille du défunt, présente lors de l'exhumation, rejette cette identification, dénonçant un simulacre de justice. Elle porte alors plainte contre X pour assassinat, relançant ainsi une affaire qui marquera profondément l'opinion publique béninoise.

L'affaire Dangnivo a connu de nombreux rebondissements. Parmi les personnes qui comparaitront en mars prochain figure Codjo Alofa, un charlatan présenté comme le principal suspect. Interpellé peu après la disparition, il avait été placé sous mandat de dépôt, mais l'affaire, renvoyée devant la Cour d'assises, n'a jamais été jugée. Plusieurs personnalités ont été entendues au fil des ans, sans qu'aucune issue judiciaire n'ait été trouvée. Ce procès tant attendu marque donc une étape cruciale dans la quête de vérité et de justice.

L'ouverture du procès en mars 2025 constitue un mo-



ment clé pour le système judiciaire béninois. Il s'agira non seulement de faire la lumière sur les circonstances de la disparition de Pierre Urbain Dangnivo, mais aussi d'envoyer un message fort : l'impunité ne saurait être tolérée. Pour la famille de la victime et pour l'ensemble des Béninois, ce procès re-

présente un espoir : celui de voir la justice rendre enfin son verdict après plus de quatorze ans d'attente. L'issue de cette affaire sera déterminante pour renforcer la confiance de la population dans l'institution judiciaire et rappeler que nul n'est au-dessus des lois.

Élections générales de 2026 au Bénin

La liste électorale informatisée bientôt transmise à la CENA

Amanda DACKY

La liste électorale informatisée (LEI) provisoire pour les élections de 2026 sera disponible en septembre 2025, conformément aux exigences légales. C'est l'annonce faite par Aristide ADJINACOU, directeur général de l'Agence nationale d'identification des personnes (ANIP), ce vendredi 14 février 2025, lors d'une conférence de presse.



Selon ses propos, des sta-

tistiques détaillées relatives à la liste électorale seront fournies, probablement dès la mi-juillet 2025, comme le

stipule la loi. Ensuite, la liste provisoire sera mise à jour afin d'intégrer d'éventuelles corrections, garantissant ain-

si à tous les citoyens la possibilité d'exercer leur droit de vote. Cette phase, qui durera environ deux semaines, aboutira à l'établissement de la liste électorale définitive.

Par ailleurs, l'ANIP prévoit de lancer une application mobile intitulée ANIP BJ, permettant aux électeurs de vérifier et de mettre à jour leur lieu de vote. Cette initiative vise à faciliter l'accès aux bureaux de vote et à améliorer l'efficacité ainsi que la fluidité du processus

électoral.

Toutefois, Aristide ADJINACOU a rappelé que l'ANIP est uniquement chargée des aspects techniques et logistiques liés à la gestion de la liste électorale. La gestion définitive, ainsi que la publication finale de la liste, relèvent de la compétence de la Commission électorale nationale autonome (CENA), qui sera également responsable du traitement des réclamations et de l'organisation du scrutin.

Fichier électoral pour les élections de 2026 au Bénin

Le gouvernement accorde 159 millions pour l'audit

La rédaction

Ledit comité, mis en place par certains partis politiques d'opposition, a soumis au Gouvernement un budget qui s'établit à la somme de 159.436.200 FCFA, pour la réalisation de cet audit. Le Conseil a autorisé la mise à disposition intégrale des ressources et instruit les ministres chargés des Finances et de la Justice, d'accomplir les diligences nécessaires à cette fin.>>, peut-on lire dans le communiqué ayant sanctionné le conclave gouvernemental. Par cet acte, Patrice Talon vient ainsi contourner les tergiversations et la mauvaise foi de ses partis politiques soutiens, concrétisant par ailleurs sa parole donnée à l'opposition, il y a un peu moins de deux ans, suite à la

demande de celle-ci de faire l'audit du fichier électoral. En attendant le déblocage effectif du pactole en fonction du chronogramme qui sera certainement établi et divulgué, il faut rappeler que tout est parti de l'audience que le chef de l'État, Patrice Talon a accordé le 27 novembre 2023 au parti Les Démocrates avec à sa tête l'ex-président de la République, Yayi Boni. Au cours de la rencontre, ce parti de l'opposition avait émis le souhait d'auditer le fichier électoral. La demande a été favorablement accueillie par le président Talon qui a donné son accord de principe. À cet effet, le 08 novembre 2024, le chef de l'État reçoit du Cadre de concertation des partis politiques de l'opposition, constitué du parti Les Démocrates ; Grande solidarité républicaine ; Mouvement



populaire pour la libération et du parti Nouvelle force nationale, une lettre portant audit du fichier électoral flanquée d'un projet de termes de référence. Patrice Talon a souhaité que le responsable des relations avec les Institutions reçoive le Cadre de concertation pour lui signifier que la promesse faite sera tenue. Le 18 novembre 2024, en dépit des attermoiments

des formations politiques de la Mouvance, qui semblent ne pas être favorables à cette révision du fichier électoral, le Ministre de la justice et de la législation, Yvon Detchénou, reçoit en audience les responsables du Cadre de concertation des partis politiques de l'opposition dans le but de trouver le mécanisme pour formaliser la demande d'audit du fichier électoral.

Entre temps l'opposition et la société civile ont mis en place un comité de pilotage de l'audit que préside Jean-Baptiste Elias.

Avec cette décision prise en conseil des ministres de prendre en charge totalement l'audit du fichier électoral sollicité, l'opposition peut se dire que le bout du tunnel est presque là.



Inauguration d'un centre islamique à Ifangni

Maroufatou Falola gratifie la communauté musulmane d'un havre de paix et d'enseignement

Faosiya SEFOU

C'est dans une ambiance de fête et de recueillement que le nouveau centre islamique d'Ifangni a été inauguré ce dimanche 16 février 2025, concrétisant un projet visionnaire porté par Moudjaïdou Soumanou et facilité par la deuxième adjointe au maire, Maroufatou Falola. Ce centre, conçu pour être un lieu de prière, d'éducation et de rassemblement, a été inauguré en présence de la communauté musulmane du Plateau et du représentant du président de l'Assemblée nationale du Bénin, Louis Gbèhounou Vlavonou.

La joie se lisait sur le visage des bénéficiaires de ce centre islamique, érigé dans le village de Sobè, dans la commune d'Ifangni, département du Plateau. Ce joyau, porté par l'ex-ambassadeur du Bénin près du Koweït, Moudjaïdou Soumanou, et facilité par la deuxième adjointe au maire de la localité, Maroufatou Falola, est le fruit de leur engagement collectif à offrir un espace digne de prière, d'éducation et de rassemblement à la communauté musulmane de cette région du Bénin.

Inauguré ce dimanche 16 février 2025, ce centre offre des installations modernes, no-



tamment des salles de cours, une bibliothèque, un bloc administratif, une cuisine, un internat pour les apprenants et une mosquée, favorisant ainsi la transmission des valeurs islamiques. Pour Maroufatou Falola, cette journée est une bénédiction

et l'aboutissement heureux d'un projet ambitieux. « Tout le monde est surpris de l'ampleur des travaux », a-t-elle déclaré en exprimant toute sa joie. Elle a également salué la présence du représentant du président de l'Assemblée nationale

du Bénin, dont l'appui et la présence ont été particulièrement appréciés.

Très heureux de voir ce centre érigé dans son village natal, le président de l'Assemblée nationale du Bénin, Louis Gbèhounou Vlavonou, à travers la voix de son représentant, a témoigné toute sa gratitude aux donateurs.

Avec l'ouverture de ce centre islamique, la communauté musulmane d'Ifangni dispose désormais d'un espace qui, espérons-le, ouvrira la voie à de futures initiatives visant à promouvoir l'éducation, la paix et la cohésion sociale.

Prochaines échéances électorales

Que fera Talon en 2026?

Anselme ORICHA

Le débat sur une éventuelle nouvelle République et la possibilité d'un autre mandat pour le président Patrice Talon agite l'opinion publique béninoise depuis plusieurs semaines. Plusieurs recours ont été déposés devant la Cour constitutionnelle, notamment par Christian Lagnidé, ancien ministre, qui a sollicité un avis sur la possibilité d'un nouveau mandat pour le chef de l'État. De son côté, Bertin Koovi, président du mouvement «La Dynamique Talon Continue», a saisi la Cour afin qu'elle se prononce sur la question de savoir si la révision constitutionnelle de 2019 a remis les compteurs à zéro concernant les mandats présidentiels. Toutefois, ces recours ont été jugés irrecevables par la Cour, qui a précisé que seul le président de la République peut demander un avis consultatif sur la question.



Un débat relancé malgré les assurances de Talon

Bien que Patrice Talon n'ait jamais exprimé la volonté de briguer un troisième mandat, affirmant à plusieurs reprises sa détermination à quitter le pouvoir en 2026, ses partisans ne

semblent pas prêts à abandonner cette bataille. Certains d'entre eux en appellent directement à lui pour solliciter l'avis de la Cour et clarifier définitivement cette question sensible.

«Ce n'est pas la fin, au contraire, cela ne fait que commencer. Nous allons interpellier le président de la Répu-

blique afin qu'il saisisse la Cour pour clarifier la situation», a déclaré Bertin Koovi.

Pourtant, la Constitution révisée en 2019 est explicite : «Nul ne peut, de sa vie, faire plus de deux mandats.» Cette réforme, voulue sous le mandat de Patrice Talon, visait justement à empêcher toute tentative de prolongation au sommet de l'État. Malgré cela, le débat sur un éventuel troisième mandat pour l'actuel président ne faiblit pas, alors même qu'il s'approche de la fin de son second mandat constitutionnel.

Patrice Talon cédera-t-il à la pression ?

À plusieurs reprises, Patrice Talon a juré qu'il respecterait la limitation des mandats et quitterait le pouvoir en 2026. Dès lors, s'en tiendra-t-il à sa position initiale, estimant que le débat

est clos ? Ou acceptera-t-il la requête de ses partisans en saisissant lui-même la Cour constitutionnelle pour mettre un terme définitif aux spéculations ?

Si l'on en croit ses déclarations passées, le président béninois ne devrait pas revenir sur sa parole. Le 8 février 2024, lors d'une conférence de presse, il affirmait avec fermeté : «Aucun vivant au Bénin ne peut faire plus de deux mandats en qualité de président de la République. Personne au Bénin ne pourra le faire, à commencer par moi-même. Tant que cette phrase demeure dans la Constitution, il n'y a aucune raison qu'on me soupçonne de vouloir faire comme ailleurs.»

Les prochains mois permettront de voir si Patrice Talon restera fidèle à cet engagement ou si la pression de ses soutiens pourrait le conduire à revoir sa position.

La zone administrative et commerciale de Ganhi déclarée d'utilité publique

Compte rendu du conseil des ministres du 20 02 2025

REPUBLIQUE DU BENIN
Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

N° 06/2025/PR/SGG/CM/OJ/ORD

COPIE

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 19 février 2025, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

I-1. Dispositions particulières transitoires applicables pour la reconnaissance de l'équivalence des diplômes des établissements privés étrangers de formation aux professions de santé ne figurant pas sur la liste des établissements privés étrangers dont les diplômes sont directement éligibles à la demande de reconnaissance de l'équivalence de diplômes.

Il a été constaté, ces dernières années dans la sous-région, une prolifération d'établissements privés de formation médicale et paramédicale aux performances peu rassurantes.

A cet effet, le Gouvernement avait dû adopter, le 18 octobre 2023, le décret portant attributions, organisation et fonctionnement de la commission nationale d'étude des équivalences de diplôme qui, en son article 6, restreint l'obtention de l'équivalence des diplômes de médecine et des formations paramédicales délivrés par des établissements privés à une liste dérogatoire fixée par décret.

Par la suite, il a été validé une liste des établissements privés dont les formations dans ces domaines peuvent faire l'objet d'équivalence au Bénin.

A la date d'aujourd'hui, on dénombre au moins 16 médecins, 157 sages-femmes et 2097 infirmiers béninois titulaires des diplômes délivrés par lesdits établissements et dont les requêtes pour l'obtention de l'équivalence sont en attente ; non compris ceux qui avaient déjà pu en bénéficier.

Aussi, dans le but de prémunir les populations contre les erreurs médicales aux conséquences irréversibles constatées par endroits, le Gouvernement a-t-il décidé de mettre en place un dispositif spécial d'évaluation et de

renforcement de compétences des diplômés concernés afin de les habiliter à exercer au Bénin.

Il permettra, à l'issue de cette évaluation, d'organiser, pour ceux dont l'admissibilité est évidente, des sessions de renforcement de capacités, sous forme de modules de cours théoriques et de stages pratiques sur une période d'un an, dans les établissements de santé et sanctionnées à la fin par un certificat d'aptitude.

Sont concernés par ce dispositif :

- les professionnels de santé ayant déjà obtenu leurs diplômes dans ces établissements privés étrangers de formation aux professions de santé ne figurant pas sur la liste des établissements privés étrangers dont les diplômes sont directement éligibles à la demande de reconnaissance de l'équivalence de diplômes ;
- les étudiants ayant commencé leur formation en sciences de la santé dans lesdits établissements avant l'entrée en vigueur du présent décret.

Les ministres concernés sont instruits de prendre les mesures à même de garantir une conduite rigoureuse et efficace de ces sessions d'évaluation et de renforcement de compétences.

I-2. Déclaration d'utilité publique de la zone administrative et commerciale de Ganhi et expropriation d'immeubles.

Par décret n° 2001-289 du 08 août 2001, un plan spécial d'aménagement du périmètre de Ganhi, en tant que zone commerciale, a été approuvé en Conseil des Ministres. Ainsi, seules les infrastructures immobilières destinés à cette fin devraient désormais se trouver dans cet environnement.

Ultérieurement, le décret n° 2021-588 du 10 novembre 2021 portant déclaration d'utilité publique du périmètre défini a élargi l'affectation aux immeubles à usage administratif.

Mais, il se trouve que l'aire concernée regorge de maisons d'habitation mal entretenues, d'installations industrielles vétustes, d'immeubles abandonnés, inachevés, délabrés et totalement incommodes, compromettant ainsi la vocation à elle destinée.

C'est dans cette même zone qu'est implantée une cimenterie dont les activités sont une source importante de pollution atmosphérique, compte

non tenu du trafic élevé de camions causant de sérieuses dégradations des rues avoisinantes.

C'est ce qui justifie le renouvellement des termes du décret n° 2021-588 du 10 novembre 2021, pour parvenir à un aménagement total et convenable de cet espace.

En conséquence, dans le cadre de son assainissement, il est prévu de faire respecter par les propriétaires ou présumés propriétaires d'immeubles, les prescriptions d'urbanisme et d'architecture prévues dans la zone. La mise en œuvre de cette mesure aura exceptionnellement pour effet, la libération définitive de certains terrains susceptibles d'abriter des projets d'utilité publique.

Il convient de signaler que les propriétés impactées par la mesure de déclaration d'utilité publique ne seront pas toutes expropriées. Seuls sont concernés par une expropriation définitive, certains terrains présentant des intérêts spécifiques parce que devant abriter des infrastructures prévues.

I-3. Adoption des textes d'application de diverses lois.

Il s'agit, au titre de la loi n°2017-08 du 19 juin 2017 portant Identification des personnes physiques en République du Bénin, des décrets portant :

- conditions et modalités d'établissement des documents d'identification des personnes physiques ; puis
- mise en œuvre du registre national des documents d'identification des personnes physiques.

Pour ce qui est de la loi n°2021-04 du 08 juillet 2021 portant protection et règles relatives au commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction en République du Bénin, ce sont :

- le décret portant attributions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil scientifique de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ; puis
- le décret fixant les indemnités des membres du Conseil scientifique, du secrétaire permanent du Conseil scientifique et du représentant de l'organe de gestion de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

II- Communications.

II-1. Acquisition d'un nouveau scanner de 64 barrettes/128 coupes avec option cardiologique au profit du Centre national hospitalier universitaire Hubert Koutoukou MAGA.

Ce scanner sera installé sur le site de l'ex Hôpital d'Instruction des Armées (HIA) de Cotonou. Sa mise en place renforcera l'offre de soins en ce qu'elle va contribuer, d'une part, à réduire les délais pour la réalisation des examens et, d'autre part, favoriser une prise en charge médicale à temps des patients.

A ce titre, le Conseil a marqué son accord en vue de la contractualisation avec une entreprise spécialisée, à charge pour le ministre de la Santé de veiller à la bonne exécution du marché.

II-2. Campagne de fleurissement des villes du Grand Nokoué, de Parakou et Natitingou.

Dans la logique de l'engagement du Gouvernement à améliorer durablement le cadre de vie des populations et à préserver l'environnement sur le plan national en promouvant des villes assainies, propres et attrayantes, le présent projet a pour objectif, l'embellissement de l'espace urbain, la promotion de la biodiversité, la création d'espaces verts et la lutte contre les effets du changement climatique.

Il ambitionne autant d'encourager et de développer la culture de l'aménagement paysager auprès des populations en faisant d'elles des partenaires actifs de l'amélioration et de la préservation de leur environnement immédiat.

Ainsi, sur la base du volontariat, les plants sont récupérés par les habitants à titre individuel pour leur mise en terre et leur entretien. Ce faisant, le citoyen a le privilège de participer au fleurissement de sa rue, de son quartier, de sa ville et devient dès lors un acteur majeur dans le cadre de l'organisation des concours de la ville la plus fleurie qui seront initiés en partenariat avec les autorités communales concernées.

Le projet permettra par ailleurs aux pépiniéristes locaux d'accroître leurs revenus grâce à la production et la livraison de plantes décoratives et ornementales.



II-3. Réalisation des travaux d'aménagement des voiries du quartier culturel et créatif de Cotonou.

Ces aménagements vont impacter 11 rues d'emprise variant de 15 à 30 m, pour un linéaire total de 2,726 km. Le Conseil a autorisé la contractualisation avec des entreprises expérimentées pour la réalisation des travaux et les missions de contrôle, les chantiers devant être conduits avec la qualité requise et dans les délais prescrits.

II-4. Construction de collecteurs d'assainissement pluvial et d'aménagement de voies connexes dans les villes d'Allada, Dassa-Zoumè, Pobè, Lokossa, Aplahoué, Djougou et Kandi.

Ces travaux font partie de la composante « Investissements centraux » du programme Building Resilient and Inclusive Cities (BRIC) et interviennent dans le cadre de la deuxième phase portant sur l'assainissement pluvial des villes secondaires. Ils permettront aux cités bénéficiaires, de mieux faire face aux inondations, à l'issue des travaux qui seront conduits par diverses entreprises.

Le Conseil y a marqué son accord et instruit les ministres concernés de veiller au respect strict de leurs cahiers des charges.

II-5. Mise à disposition de ressources au comité de pilotage de l'audit du fichier électoral.

Ledit comité, mis en place par certains partis politiques d'opposition, a soumis au Gouvernement un budget qui s'établit à la somme de 159.436.200 FCFA, pour la réalisation de cet audit.

Le Conseil a autorisé la mise à disposition intégrale des ressources et instruit les ministres chargés des Finances et de la Justice, d'accomplir les diligences nécessaires à cette fin.

II-6. Compte-rendu de la mise en œuvre du Programme Spécial d'Insertion dans l'Emploi (PSIE) sur la période allant du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2024.

En guise de rappel, il est à préciser que ledit programme, mis en œuvre depuis le 1^{er} juillet 2020, a pour objectif de recruter, chaque année, à la charge de l'État, 2000 jeunes diplômés à placer dans des entreprises privées ou publiques, sur une période de deux ans.

Ils devraient acquérir un minimum d'expériences les rendant plus aptes à se faire recruter à l'issue de la période d'insertion, ou au mieux, s'installer à leur propre compte, fort du renforcement de capacités dont ils ont bénéficié.

Au 31 décembre 2024, le programme affiche un taux de réalisation de 89,1%. En effet, sur la période sous référence, 7.130 candidats dont 30,1% de femmes ont été insérés dans 1.668 entreprises bénéficiaires ; pour 13.031.230.391 FCFA de subventions accordées à celles-ci sous forme de salaires directement payés aux allocataires par le Trésor public et 1.763.799.685 FCFA consacrés aux charges d'opérations et de fonctionnement ; soit un investissement total d'environ 15 milliards de FCFA.

Par ailleurs, l'enquête effectuée en juin 2024 sur l'itinéraire professionnel des candidats à l'emploi insérés dans les entreprises révèle un impact significatif du programme sur l'employabilité et le revenu des bénéficiaires.

Ainsi, sur l'ensemble de ceux d'entre eux arrivés au terme des deux (2) ans prévus au contrat du programme, 68,63 % sont maintenus en emploi, à raison de 55,69% dans l'emploi salarié et 12,94% convertis dans l'emploi indépendant.

Malgré ces résultats encourageants, force est de constater que les profils des demandeurs d'emplois ne correspondent pas souvent aux besoins des entreprises. En réalité, pour 63.728 candidats à l'emploi inscrits et éligibles, 15.501 postes étaient demandés par les entreprises et publiés sur la plateforme du PSIE. Il en découle que n'eussent été les difficultés liées à l'inadéquation des profils des postulants, les performances auraient pu être meilleures.

Prenant acte de ce compte-rendu, le Conseil a instruit les structures impliquées à l'effet de poursuivre le programme, en veillant aux mesures correctives adéquates en vue d'en optimiser les performances.

III- Rencontres et manifestations internationales.

Il a été autorisé sous cette rubrique :

- l'organisation des journées scientifiques de l'imagerie médicale, à Grand-Popo, du 20 au 22 février 2025 ;
- la 1^{ère} réunion de la Commission Mixte de coopération militaire bénino-américaine à Cotonou, du 24 au 29 février 2025 ; ainsi que
- la participation du Bénin aux Olympiades internationales d'Intelligence artificielle à Beijing, en Chine, du 2 au 9 août 2025.

IV- Mesures individuelles.

Les nominations suivantes ont été prononcées :

- ✓ **Au ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi**

Directeur de la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises

Monsieur Luc Gbokanlé OBALE

Inspecteur général du ministère

Monsieur Dossou Henri SAVOEDO

- ✓ **Au Conseil Economique et Social départemental ainsi qu'il suit :**

- **Collines**

Monsieur Serge-Bruno Biau Olouwalé ODOUBOUROU, désigné au titre de l'Assemblée nationale

- **Alibori**

Monsieur Shalom Paguièl HOUEMAVO, désigné au titre de la Chambre du Commerce et d'Industrie du Bénin

- **Donga**

Monsieur N'douobetobe N'TCHA KOUAGOU, désigné au titre de la Chambre du Commerce et d'Industrie du Bénin.

Fait à Cotonou, le 19 février 2025,
Le Secrétaire Général du Gouvernement,
Edouard OUIV-OURO.

Obtenir plus de 30% sans accord de gouvernance en 2026

Les arguments de la Fcbe pour y arriver, selon l'un de ses membres

Latifath KOWENOU

A lors qu'un certain nombre de partis d'opposition regroupés au sein du Cadre de concertation de l'opposition dénoncent un code électoral qu'ils jugent crisogène et exclusif, le parti Force Caucis pour un Bénin Émergent

(FCBE) vise à relever la barre des 20 % au plan national et se fixe pour objectif de rafler 30 % des suffrages lors des prochaines élections. Si les nouvelles ambitions du parti dirigé par Paul HOUNKPE sont considérées comme illusoire par une partie de l'opinion publique, la FCBE affirme renaître de ses

cedres et tirer des enseignements de ses expériences passées, selon Judicaël Rock HOUNWANOU.

Intervenant dans l'édition spéciale de Guérite TV Monde ce mardi 18 février 2025, le consultant en communication du parti FCBE a assuré que la formation po-

litique se porte au mieux. À ce jour, le parti aurait étendu son influence sur tout le territoire national afin de mieux rebondir sur la scène politique.

«Depuis décembre et janvier, nous avons démarré en force. Aujourd'hui, dans n'importe quelle localité ou arrondisse-

ment du Bénin, vous constaterez que la FCBE étend ses tentacules. Nous avons implanté des bureaux jusque dans les hameaux les plus reculés», a-t-il déclaré. Il précise en outre : «Actuellement, dans les 546 arrondissements que compte le pays, la FCBE a entièrement revu ses structures avec de véritables

SUITE A LA PAGE 9

militants et des lieutenants engagés. Dans les jours à venir, pour ne pas dire dès demain, nous allons partir à l'assaut des communes. Ensuite, nous nous attaquerons aux circonscriptions électorales. Vous n'êtes pas sans savoir qu'en 2020, nous avons participé aux élections communales, ce qui nous a permis d'obtenir des sièges dans plusieurs localités où nous avons aujourd'hui des délégués actifs». Le consultant en communication a également mis en avant les nouvelles stratégies mises en place par le parti pour séduire l'électorat. «Nous avons développé une approche en contact direct avec les populations béninoises.

Avec le temps et l'expérience, elles comprennent mieux les enjeux et parviennent à distinguer les partis qui les trompent, ceux qui font du populisme ou du buzz, de ceux qui, au contraire, proposent de véritables solutions. Ce n'est pas parce que nous sommes une opposition qui critique, apprécie et propose, que nous ne sommes pas une opposition à part entière», a-t-il expliqué. Selon lui, la FCBE s'efforce de sensibiliser les électeurs pour les «désintoxiquer» des manipulations politiques. «La politique au Bénin repose sur l'intoxication, la médisance, la calomnie, le mensonge et l'instrumentalisation des populations. Nous

avons des délégués directement en contact avec les citoyens, qui œuvrent à déconstruire ces pratiques. Une fois cette étape franchie, nous irons sur le terrain, dans les villages et les hameaux les plus isolés, pour convaincre les électeurs les plus réticents», a-t-il ajouté. Judicaël Rock HOUNWANOU a conclu en affirmant que la FCBE est actuellement à son apogée et se prépare activement pour les prochaines échéances électorales. «Nous sommes plus aguerris que jamais et prêts à affronter les défis à venir. Les déclarations de Paul HOUNKPE ne relèvent pas du simple effet d'annonce», a-t-il martelé.

Lancement de la commercialisation des logements économiques et sociaux à Ouèdo

Les Béninois situés sur les modalités d'acquisition

Amanda DACKY

Le gouvernement béninois franchit une étape décisive dans son ambitieux programme de construction de 20 000 logements économiques et sociaux. Après plusieurs années de travail, ces logements sont désormais prêts à accueillir leurs futurs propriétaires.

C'est à l'occasion d'une conférence de presse conjointe tenue le lundi 17 février 2025 que le ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable, José TONATO, et le directeur général de la SIMAU, Moïse Achille HOUSSOU, ont officiellement annoncé le lancement de la commercialisation des logements de la Cité de Ouèdo à partir du jeudi 20 février 2025.

D'après le ministre José TONATO, ce projet immobilier est l'un des plus symboliques



du Programme d'Action du Gouvernement (PAG). Il s'inscrit dans une volonté de modernisation du cadre de vie et d'amélioration des conditions de logement des citoyens.

« Ce programme est le plus emblématique du PAG, car il impacte directement le cadre de vie, puisque chaque ménage peut désormais accéder à un logement décent », a-t-il affirmé.

La Cité de Ouèdo, qui comprend près de 11 000 logements de type F4, a été pensée comme une ville verte, respectueuse des normes environnementales et répondant aux standards modernes de l'urbanisme. Les acquéreurs bénéficieront d'une sécurité foncière totale et d'une propriété définitivement établie.

Le programme se veut inclusif et social, avec des facilités de paiement adaptées aux revenus des ménages béninois

Logements économiques : paiement échelonné sur 17 ans

Logements sociaux : paiement sur 25 ans

Aucune avance n'est exigée pour l'intégration des bénéficiaires. Selon le directeur général de la SIMAU, Moïse Achille HOUSSOU, il suffira d'un paiement mensuel inférieur à 100 000 FCFA pour devenir propriétaire. Seule une avance de trois mois sera requise.

Afin d'assurer un processus d'attribution transparent et équitable, les demandes seront soumises via une plateforme de réservation. Une commission analysera les dossiers et procédera à une attribution électronique des logements. Pour éviter toute confusion ou afflux massif, des frais de dossier de 50 000 FCFA ont été instaurés.

Le jeudi 20 février 2025, les citoyens béninois intéressés sont invités à se rendre sur le site de la Cité de Ouèdo afin de découvrir les logements et d'initier leur processus d'acquisition.

Avec ce projet d'envergure, le gouvernement du président Patrice TALON concrétise sa vision d'un Bénin modernisé et accessible à tous. Porto-Novo et Parakou bénéficieront également de ce programme, témoignant d'une volonté d'aménagement urbain équitable à l'échelle nationale.



À Riyad

Les Russes et les Américains conviennent de nommer des négociateurs pour la guerre en Ukraine

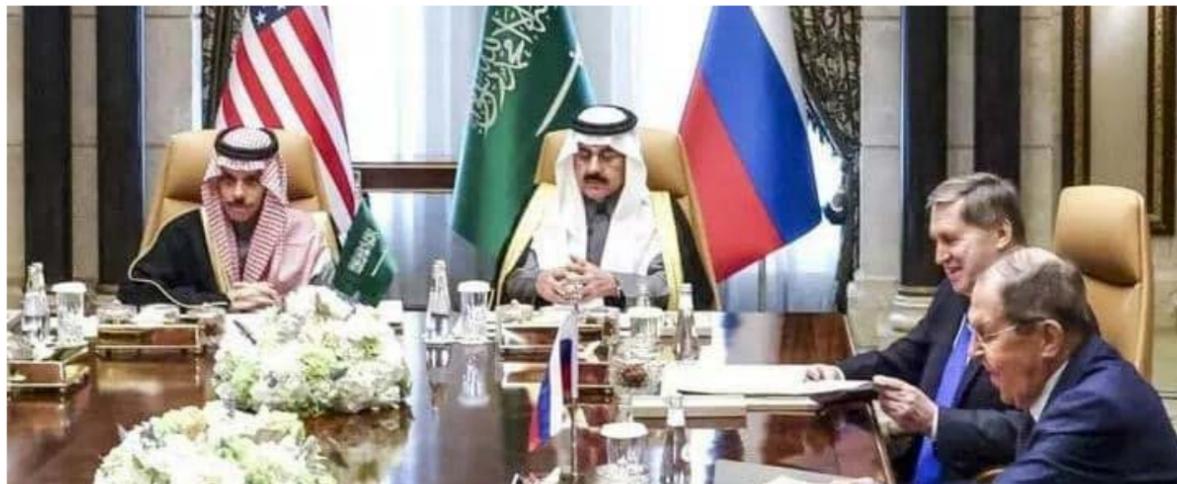


L.K

Le mardi 18 février, les ministres des Affaires étrangères des États-Unis et de la Russie se sont réunis à Riyad, en Arabie saoudite, pour la première fois depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022. Cette rencontre marque un tournant dans les relations diplomatiques entre les deux puissances, avec l'accord de mettre en place un « mécanisme de consultation » pour résoudre leurs différends et de désigner des négociateurs en vue

de mettre fin à la guerre en Ukraine.

La réunion, qui a duré environ quatre heures et demie, a permis un dialogue direct entre le secrétaire d'État américain, Marco Rubio, et le ministre russe des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov. À l'issue des discussions, Rubio a exprimé sa conviction que la Russie pourrait s'engager dans un « processus sérieux » pour parvenir à une solution. De son côté, le ministre russe a souligné la nécessité d'une participation européenne à ces négocia-



ciations et a insisté sur le fait que tout accord concernant l'Ukraine devrait être « acceptable » pour toutes les parties impliquées.

Dans un communiqué, le dé-

partement d'État américain a précisé que les deux responsables avaient convenu de désigner des équipes de haut niveau afin de commencer les travaux visant à trouver une issue « durable, pérenne

et acceptable » au conflit dès que possible. Cette décision ouvre la voie à de nouvelles négociations, bien que de nombreux défis demeurent pour parvenir à un accord global sur l'Ukraine.

Invasion rwandaise en RDC

Le Parlement européen vote une résolution pour la suspension de l'accord



Amanda DACKY

Les députés européens ont exprimé leur indignation face aux récentes escalades de violence dans l'est de la RDC. Ainsi, le Parlement a voté, ce jeudi 13 février 2025, une résolution appelant à suspendre immédiatement le mémorandum d'entente conclu entre l'Union européenne et le Rwanda sur les chaînes de valeur des matières premières durables, signé le 19 février 2024.

Selon un communiqué du Parlement européen consulté par Anadolu, la résolution

a été adoptée avec 443 voix pour, 4 contre et 48 abstentions.

Le Parlement regrette que l'Union européenne n'ait pas pris de mesures appropriées pour résoudre la crise et faire pression sur le Rwanda afin qu'il cesse de soutenir le M23. Les parlementaires ont donc demandé un arrêt immédiat de l'assistance militaire aux forces armées rwandaises, afin de ne pas être complices de ces pratiques barbares.

Ils fustigent, d'autre part, l'utilisation du travail forcé et le recrutement d'enfants

soldats, une pratique présumée du M23 avec l'appui des forces armées rwandaises. Une situation qui appelle à une action rapide tant au niveau régional qu'international.

Au regard de la situation humanitaire en RDC, devenue très critique en raison des conflits armés et des déplacements massifs de populations, il a été demandé la réouverture immédiate de l'aéroport de Goma, tout en insistant sur la nécessité de mettre en place des couloirs humanitaires afin de permettre l'acheminement de l'aide aux populations tou-

chées.

Ils ont, par ailleurs, exhorté la RDC et le Rwanda à enquêter et à poursuivre les responsables de crimes de guerre, y compris les violences sexuelles, en vertu du principe de responsabilité de commandement.

Cette résolution du Parlement européen intervient alors que les rebelles du M23 poursuivent leur progression dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, malgré la riposte annoncée par Kinshasa et le cessez-le-feu déclaré unilatéralement par les rebelles

« pour des raisons humanitaires ».

Rappelons que le Parlement européen a salué le sommet pour la paix qui s'est tenu à Dar es-Salaam, en Tanzanie, en soutien au processus de paix de Luanda et de Nairobi. Les députés ont appelé tous les pays de la région, en particulier la RDC et le Rwanda, à s'engager activement dans les négociations.

Pour la RDC, le M23 est un groupe « terroriste », et toute forme de négociation est catégoriquement rejetée.



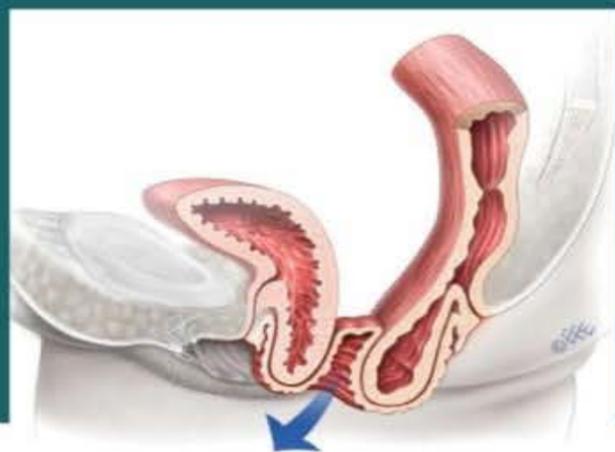


LA POLYCLINIQUE THE NEW LIFE
 organise en collaboration avec
HÔPITAL CANTONAL DE FRIBOURG &
LA FONDATION SWISS MEDICAL INITIATIVE
UNE MISSION CHIRURGICALE
 Du 17 au 23 février 2025

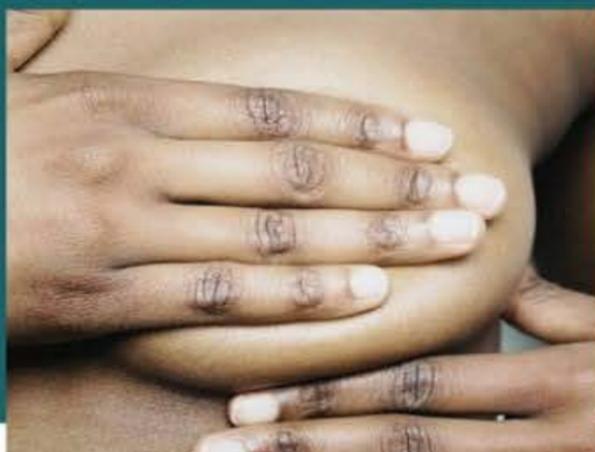
Infos : 01 90 75 84 84
 01 44 97 08 13



La Polyclinique The New Life est située à
 Djèrègbé Lokovi, route de Kétonou



Prolapsus génital



Tumeur mammaire bénigne



Kyste ovarien

ENSEMBLE SAUVONS DES VIES
www.swissmedicalinitiative.com



MINISTÈRE DE LA SANTÉ
 RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

